

## Examen professionnel supérieur Conseiller(ère) dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral

### Dates d'examen :

Mercredi 18 septembre / Jeudi 19 septembre / Vendredi 20 septembre 2024

### Conditions d'admission à l'examen

Voir [le règlement d'examen, art. 3.3](#) et, **pour plus de détails, les directives relatives au règlement d'examen (RE)**, art. 3, valables à partir du 14.11.2023.

- Diplôme professionnel de niveau tertiaire et six ans d'expérience professionnelle avec une fonction de conseil dans un contexte psychosocial (WL 3.1)
- Sans diplôme professionnel de niveau tertiaire huit ans d'expérience professionnelle avec fonction de conseil dans le contexte psychosocial (WL 3.2)
- Au moins 20 processus de conseil dans le domaine psychosocial (WL 3.3)
- Supervision centrée sur le client (WL 3.4)
  - Après l'obtention du statut de membre actif de la SGfB, [10 heures de supervision en présence du client.](#)
  - Sans membre actif SGfB
    - 30 heures de supervision en lien avec le client, issues du contexte de la formation [10 heures après l'obtention du dernier diplôme en présentiel](#)
- Sans être membre actif de la SGfB
  - 40 heures de conseil psychosocial en tant que client\* (WL 3.5)
  - Huit sessions dans un groupe d'intervision pertinent pendant au moins deux ans (WL 3.6)
- Au moins 20 heures de supervision liée à la compétence de conseil en tant qu'analyse d'enseignement, dont au moins 10 heures en setting individuel (WL 3.7)
  - [Après avoir commencé à devenir membre actif de la SGfB Sur Dossier après le dernier diplôme obtenu](#)

Les conditions d'admission exactes figurent dans les directives 3.1 à 3.7. Lorsque des formulaires sont mis à disposition sur le site web, ils doivent être utilisés.

### Disposition transitoire pour l'examen 2024

Les conditions mentionnées aux points 3.4 et 3.7 des directives, qui doivent être remplies après l'admission en tant que membre actif de la SGfB (III. Membres actifs, article 8), respectivement après l'obtention du dernier diplôme, peuvent également être remplies pendant la formation au cours de l'année d'examen 2024, au sens d'une réglementation transitoire.

Dans ce cas, la totalité des 40 heures doit être attestée pour la supervision liée au client

(WL 3.4).

## Aperçu de l'examen

Éléments d'examen		Type d'examen	Indication de temps
1	Travail de diplôme	Par écrit	Créé au préalable
2*	Concept de conseil**	Par écrit	Créé au préalable
3*	Pratique de la consultation Enregistrement audio ou vidéo	Oral	75 minutes
4	Colloque final	Oral	90 minutes

\*Les membres actifs de la SGfB ne doivent passer que ces parties de l'examen.

\*\***Tous les** documents dans la zone de téléchargement EPS de la SGfB servent d'aide.

### Règlement d'examen Art. 5.22 (à partir du 1er janvier 2018)

Les personnes ayant obtenu le titre de "conseillère SGfB" ou de "conseiller SGfB" (membre actif SGfB) sont dispensées des parties 1 et 4 de l'examen et sont admises à l'examen abrégé (parties 2 et 3).

### Lieu de dépôt et remise des documents

- en deux exemplaires, sous forme de dossier relié, au secrétariat d'examen SGfB
- comme PDF par e-mail au secrétariat d'examen SGfB

Secrétariat d'examen SGfB, c/o FH SUISSE, Konradstrasse 6, 8005 Zurich  
[sekretariat@sgfb.ch](mailto:sekretariat@sgfb.ch)

### Date limite d'inscription : vendredi 3 mai 2024

L'inscription se fait au moyen du formulaire d'inscription ainsi que des documents conformes aux conditions d'admission figurant dans le règlement d'examen et le guide. Le dossier doit être envoyé relié. La date de paiement de la taxe d'inscription doit être inscrite sur le formulaire d'inscription. Seules les inscriptions complètes et parvenues au secrétariat dans les délais seront prises en compte.

### Date limite de remise des épreuves écrites (PT) : vendredi 12 juillet 2024

PT1 Travail de diplôme 40 - 60 pages / PT2 Concept de consultation 15 - 20 pages

L'inscription sera examinée par la commission d'examen après la clôture des inscriptions. L'admission à l'examen est communiquée aux candidats par écrit en juin, accompagnée de la facture des frais d'examen.

### Frais d'examen (frais d'inscription et d'examen)

Frais	Coûts en CHF	Date de paiement
Inscription (répétiteurs)	800.00 (400.00)	Lors de l'inscription à l'examen
Examen complet (4 épreuves)	4'600.00	Avec la confirmation d'admission, dans les 30 jours
Examen abrégé, uniquement pour les conseillers* SGfB (2 parties d'examen)	2'300.00	Avec la confirmation d'admission, dans les 30 jours
Répétition par partie d'examen (1 / 2)	600.00	Avec la confirmation d'admission, dans les 30 jours
Répétition par partie d'examen (3 / 4)	1'700.00	Avec la confirmation d'admission, dans les 30 jours

**La convocation à l'examen oral** a lieu au plus tard 28 jours (RE 4.13) avant la date de l'examen et indique la date, le lieu et l'heure de l'examen ainsi que les moyens auxiliaires autorisés et à apporter.

La liste des experts est publiée sur le site web avant l'examen.

Des informations sur l'EPS et la SGfB sont disponibles sur [www.sgfb.ch](http://www.sgfb.ch).